



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

AVIS PUBLIC

À LA POPULATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

AVIS PUBLIC VOUS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné M. Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby, qu'une séance extraordinaire du conseil est convoquée pour être tenue à la salle des loisirs située au 3, rue Saint-François à Beaulac-Garthby le **LUNDI 25 MARS 2024 À 18h** :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) ADOPTION DU RÈGLEMENT 276-2024 portant sur les travaux de réfection des rues De la Chapelle, Hobson et Archambault
- 4) ADOPTION DU RÈGLEMENT 277-2024 décrétant des travaux de réfection de la rue Saint-François
- 5) EMBAUCHE DE SERVICES EXTERNES EN COMPTABILITÉ
- 6) PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
- 7) Levée de la séance

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 20 MARS 2024.

M. CLAUDE LEBEL, Directeur général greffier-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Claude Lebel, officiant à Beaulac-Garthby en tant que greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié, par courriel, l'avis ci-joint, à tous les membres du conseil, dans les délais prévus conformément aux articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 20 mars 2024.

M. CLAUDE LEBEL, Directeur général greffier-trésorier